



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

25 janvier 2017

## L'AMF modernise son outil de surveillance pour des marchés sûrs et transparents

**Décidée à rester à la pointe en matière de détection des abus de marché et autres manquements, l'Autorité des marchés financiers (AMF) initie un programme de modernisation de sa plateforme de surveillance pour une meilleure capacité de détection, d'analyse et d'investigation.**

Au lendemain de la crise financière de 2008, les législateurs européens ont réformé le cadre des marchés financiers. La directive révisée MiFID 2 et le règlement MiFIR, après le règlement EMIR sur les dérivés négociés de gré à gré, renforceront début 2018 la capacité des régulateurs nationaux à exercer leurs missions grâce à un périmètre de données à leur disposition plus large. Parallèlement, l'essor du trading algorithmique et à haute fréquence dans des marchés fragmentés a contribué à augmenter la volumétrie des ordres et transactions. La masse des données qui sera collectée demain par l'AMF est évaluée à 50 millions de messages par jour.

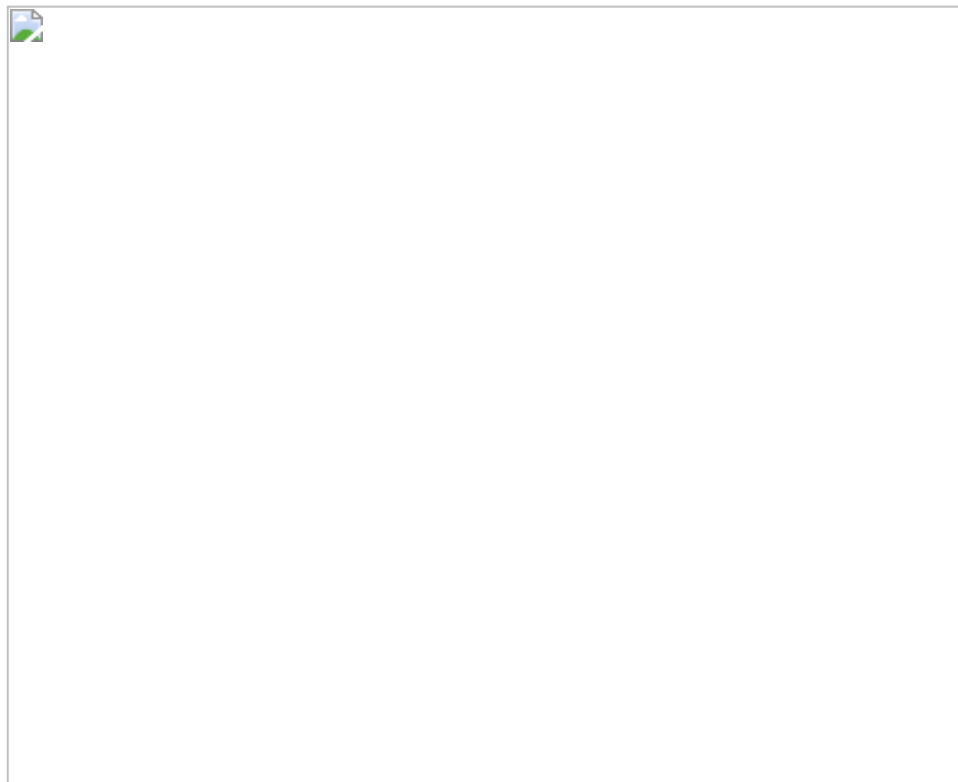
Pour s'assurer du bon fonctionnement des marchés, l'AMF dispose d'ores et déjà de moyens humains et techniques performants, dans lesquels elle a investi au fil des années. La plateforme de surveillance analyse quelque 1,6 milliard de comptes rendus de transactions et génère, en moyenne, 36 000 alertes par an. Après recoupement avec l'information disponible en lien avec les instruments financiers échangés, plus de 500 événements de marché sont analysés en profondeur chaque année par les équipes de l'AMF, donnant lieu à une trentaine d'ouvertures d'enquêtes.

## Une plateforme reposant sur des technologies " Big Data "

ICY (prononcez " I see why... "), le nouvel outil de surveillance que l'AMF commence à développer en interne avec l'appui de la société Neurones, reposera sur des technologies de type " Big Data ", qui permettent d'exploiter rapidement des données représentant des volumes importants et de natures diverses. A compter du second semestre 2017, ICY sera déployé progressivement afin d'être opérationnel pour recevoir les données MiFID 2 à compter du 3 janvier 2018. A terme, l'AMF bénéficiera ainsi d'une capacité démultipliée de stockage et d'analyse croisée des données tout en profitant de fonctionnalités innovantes. L'AMF souhaite ainsi renforcer sa faculté d'examen en temps réel pour une plus grande réactivité, mais aussi améliorer la détection des abus de marché grâce à des outils d'intelligence artificielle comme l'apprentissage automatique (machine learning). Certains modèles de détection, pour les manipulations de cours par exemple, pourront être ajustés automatiquement avec ce type de technologie.

" Dans un contexte de marchés financiers de plus en plus automatisés et fragmentés, la détection des manquements d'initié ou des manipulations de marché nécessite des outils sophistiqués et innovants qui sont en mesure de décrypter une information complexe et non structurée, précise Alexandra Givry, directrice de la Division surveillance des marchés. ICY permettra à l'AMF d'exploiter les masses de données disponibles et ainsi de mieux exercer ses activités de surveillance des marchés et d'investigation, ainsi que de renforcer ses capacités d'analyse des tendances à l'œuvre sur les marchés et de l'impact de la réglementation ".

## Une capacité renforcée d'analyse d'informations émanant de sources multiples



### A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28


### Mots clés

[MARCHÉS](#)[SUPERVISION](#)

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

23 mai 2022

L'AMF publie la  
synthèse de ses  
constats sur les coûts  
et frais des OPCVM  
commercialisés auprès  
des particuliers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02